

REPUBLIQUE DU BENIN

AMBASSADE A BRASILIA



LISTE PIÈCES A FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT OU LE RENOUELEMENT DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

- Une demande dûment (dont le formulaire est disponible en **téléchargement ici**)
- Une copie d'acte de naissance accompagné du volet N°1 ou de jugement supplétif accompagné du PV d'homologation ;
- La carte nationale d'identité et sa copie légalisée ;
- Une preuve de la profession (diplôme, attestation de travail ou de fin d'apprentissage, certificat de scolarité, registre de commerce pour les commerçant) ;
- Quatre (04) photo d'identité en couleur fond uni de couleur claire (bleu clair, gris clair ou beige) ;
- Une somme équivalent aux droits en vigueur à la date de la demande ;
- Pour les femmes mariée : une photocopie légalisé de la souche de l'acte de mariage ;
- Pour les mineur de moins de 18 ans : une autorisation parentale légalisé et signée du père et de la mère du mineur ;
- En cas de divorce des parents : la décision judiciaire de divorce plus autorisation légalisé du parent ayant la garde de l'enfant ;
- Pour les résidents à l'étranger : une copie légalisée de la carte consulaire accompagné de l'acte de naissance plus frais d'établissement de la carte d'identité si la précédente à expiré ;
- L'adresse et le contact téléphonique d'au moins un parent au Bénin;
- Pour le né à l'étranger : un certificat de nationalité plus acte de naissance ou jugement supplétif du parent Béninois.

1- Les frais d'établissement de passeport ordinaire peuvent être payés en espèce, par chèque ou par virement bancaire. Veuillez trouver sur notre site en [cliquent ici](#) les références du compte bancaire de l'Ambassade.

2- L'étude du dossier peut faire appel à la demande de pièces supplémentaires.

3- Le dépôt de dossier et le retrait du passeport doivent être faits rigoureusement par le postulant majeur.

4- Les géniteurs ont le droit d'effectuer le retrait pour le compte de leurs enfants mineurs.